



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**


**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

**238, rue Lauzanne** : Demande de dérogation mineure présentée Géoposition, Arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de Groupetech inc., visant à fixer la largeur combinée minimale des marges latérales applicable à 4,1 mètres plutôt qu'à 4,5 mètres, comme le prescrit la réglementation, le tout sur le lot 5 582 258 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 18 décembre 2017, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, C.P. 400, Val-d'Or (Québec) J9P 4P4, au plus tard le vendredi précédant la séance.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 22 novembre 2017.

  
**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**